



Clonage humain et réouverture de dossier

Par cccc07

Bonjour, est-ce possible, « dans » les affaires nationales françaises d'une part et internationales d'autre part, de retrouver trace d'un agresseur sexuel qui aurait prélevé du matériel génétique à des fins d'expérimentation de clonage humain, suite au classement de l'affaire?

Si oui, quelles sont les procédures à engager pour « réouvrir » ce type de dossier classé?

Par calete

Bonjour,

Juste sur la question "retrouver trace d'un agresseur sexuel" il existe en France le FIJAIS, pour fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles, l'accès en est bien sûr réservé : autorité judiciaire, OPJ dans le cadre d'une enquête...

source

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071154/LEGISCTA000006151994/#LEGISCTA000006151994]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071154/LEGISCTA000006151994/#LEGISCTA000006151994[/url]

cdt